



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-80

En exercice : 29

Présents : 26 à l'ouverture de la séance à 20h32

27 à l'arrivée de Mme BELMIN à 20h42

28 à l'arrivée de Mme POULLOT à 20h43

Votants : 28

Date de la convocation : 16 septembre 2022 par courrier et par voie dématérialisée

Date de l'affichage : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (21) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN (arrivée à 20h42), M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER, M. DURAND, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, M. BLONDAZ-GÉRARD, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme POULLOT (arrivée à 20h43).

Pouvoirs (7) : Mme AVELINE à Mme VINOT,  
M. MAUCLERT à M. DE OLIVEIRA,  
M. ACHARD à M. REYJAL,  
Mme SALIOT à Mme DEKKER,  
M. ROTH à Mme CUSSEAU,  
Mme PULYK à M. DUVIVIER,  
Mme VETTESE à Mme GIRE.

Absente (1) : Mme ASCHEHOUG.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à vingt heures et trente-deux minutes.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À L'UNANIMITÉ.**

Mme VINOT procède à l'appel.

Monsieur le Maire constate le quorum.

**OBJET : RENOUELEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE À L'INSTALLATION À DESTINATION DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET DES DENTISTES SUR LA COMMUNE DE BOIS-LE-ROI**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1511-1 et suivants, L. 1511-8, R. 1511-44 à 46 d'une part ;

**VU** le Code de la santé publique, notamment son article L. 1434-4 ;

**CONSIDÉRANT** la pénurie de professionnels de santé à Bois-le-Roi ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt public à agir pour soutenir les initiatives des professionnels de santé sur le territoire de Bois-le-Roi ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ ;**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2022-09626  
Date de réception : 28/09/2022  
Date de réception préfecture : 28/09/2022

**APPROUVE** le règlement d'aide portant dispositif financier d'aide à l'installation à destination des médecins généralistes et des dentistes sur la commune de Bois-le-Roi, pour la mise en œuvre d'une offre de soins coordonnés, d'une aide à l'installation, à l'achat de matériel professionnel ou la mise aux normes de locaux professionnels ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement d'aide ;

**DIT** que 30 000 € de crédits sont inscrits au budget 2022 au chapitre 65 - article 65748 des subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ;

**DIT** que les demandes de subventions sont à déposer avant le 31 juillet 2023.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**CERTIFIÉ  
EXECUTOIRE PAR  
LE MAIRE COMPTE  
TENU DE LA  
RECEPTION EN  
PREFECTURE ET DE  
LA PUBLICITÉ  
LE**

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 22 septembre 2022

Le Maire

L'Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

David DINTILHAC

  


Nathalie VINOT

  
